conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains

(7782/7783/7784)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Désinfectant pour les mains, Soins de la peau

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kimberly-Clark Europe Limited

40 London Road

Reigate

Surrey RH2 9QP

Téléphone : +44 1737 736000

Téléfax : +44 1737 736670

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Numéro d'appel d'urgence : +33.145.425.959

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

Autres numéros d'appel d'urgence: En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus

proche ou le 112.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

aquatique, Catégorie 3

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
didecyldimethylammonium chloride	7173-51-5 230-525-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0.25 - < 1
CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE	18472-51-0 242-354-0	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0.1 - < 0.25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de contact avec la

peau

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de Traitement

premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

autonome.

Information supplémentaire Produit à haute teneur en eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version 1.0

Date de révision: 11.08.2016

Numéro de la FDS: 10000007612

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.08.2016

étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Pas de recommandations spéciales requises pour la

manipulation.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

aires de stockage et les

conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien

aéré.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé Autres données

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Soins de la peau

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du

corps

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide absorbé par un support inerte

Odeur : inodore

pH : 6.0 - 7.0

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : similaire â l'eau

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,270 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

BPL: Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

BPL: oui

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

BPL: non

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL: oui

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL: non

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: Pas d'information disponible.

Toxicité pour les algues Remarques: Pas d'information disponible.

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2.08 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.087 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0.081 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version 1.0

Date de révision: 11.08.2016

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

100000007612

Date de la première version publiée:

11.08.2016

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0.0206 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas d'information disponible.

Composants:

didecyldimethylammonium chloride:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0.38

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 1.58

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de

1.0

Date de révision: 11.08.2016

Numéro de la FDS: 100000007612

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.08.2016

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84,78

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

73772-46-0

73772-45-9

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur

la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur

la liste canadienne LIS.

(carboxymethyl)dimethyl-

3-[(1-

oxooctyl)amino]propylam

monium hydroxide

(carboxymethyl)dimethyl-

3-[(1-

oxodecyl)amino]propylam

monium hydroxide

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provogue des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Skin Corr. : Corrosion cutanée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

KLEENEX® Essuyeurs de désinfection des mains (7782/7783/7784)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.08.2016 100000007612 Date de la première version publiée:

11.08.2016

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR